



FICHE PRÉVENTION

Utilisation d'une taille-haies

Les risques

- **Coupure** avec les lames en mouvement (débouillage...) ou à l'arrêt (transport, entretien...)
- **Chute de hauteur** de l'agent (travail en hauteur)
- **Chute** lors d'un travail sur terrain humide, en pente ou accidenté
- **Projection** d'éclats de bois au niveau du corps ou du visage de l'agent
- **Brûlure** au contact du moteur
- **Incendie** lors du remplissage du réservoir de carburant
- **Heurt** par un tiers lié à la circulation routière
- **Bruit** émis par la machine (émission généralement > à 100 dB(A))
- **Manutention manuelle** de la machine (dorsalgie)
- **Vibrations** de l'appareil (troubles circulatoires ou nerveux au niveau des mains)



Préparation du travail

- S'assurer que les **conditions météorologiques** sont favorables
- **Effectuer une reconnaissance** de la zone de travail (type de plantations, trous, fossés, fil de fer...)
- **Baliser la zone de travail**. Installer une **signalisation** temporaire de chantier pour les travaux en bordure de voie publique
- **Pour un travail en hauteur**, utiliser le moyen le plus adapté en donnant priorité aux dispositifs de protection collective (nacelle...). Le recours à **un taille-haie sur perche** permet également d'atteindre depuis le sol de grandes hauteurs. **Supprimer ou rabattre une haie** peut parfois s'imposer en cas d'accès difficile pour son entretien
- **Choisir une machine appropriée** au travail à réaliser (puissance, poids, taille de la barre de coupe...). En cas de longueurs de haie importantes, l'intervention d'un **lamier d'élagage** monté sur tracteur est une solution intéressante. **Autre possibilité** : utilisation d'un **harnais porte taille-haie avec enrouleur intégré** permettant de diminuer le poids de l'outil.
- **Vérifier l'état d'usure des lames** (remplacer toute lame courbée, fissurée ou endommagée) et **les fixer solidement**
- **S'assurer que les dispositifs de sécurité sont en place** et fonctionnent correctement (protège-main, gâchette d'accélération, silencieux, système anti-vibrations...)
- **Faire le plein d'essence** avant de commencer, pendant que le moteur est froid, dans un endroit aéré. Utiliser un bidon homologué pour les carburants. **Ne pas fumer**
- Mettre les **équipements de protection individuelle** nécessaires
- **Démarrer la tailleuse** en la plaquant fermement au sol avec la main gauche
- **Contrôler le bon fonctionnement** des principaux organes de commande de l'outil (contrôler le ralenti : les lames doivent être immobiles si la manette de gaz est au repos)
- **Disposer d'une trousse de premiers secours** et avoir au minimum un agent formé aux gestes de premiers secours sur le chantier
- Assurer **un suivi médical régulier** des agents par le médecin du travail. **Vaccination antitétanique** à jour

Pendant le travail

- **Assurer un périmètre de sécurité** suffisant autour de la zone de travail
- **Travailler en position stable** en tenant toujours **l'appareil à deux mains et devant soi**
- **Dégager la zone de travail** en enlevant les branchages au fur et à mesure du chantier. Dans ce cas, poser la machine au sol ou la tenir par la poignée avant.
- **En cas de bourrage, arrêter le moteur**
- Procéder à **l'inspection régulière des lames** afin de s'assurer qu'elles sont solidement maintenues et ne présentent aucune dégradation
- **En cas d'endommagement des lames, les changer immédiatement**
- Dans la mesure du possible, **refaire le plein d'essence quand le moteur est froid**. Dans le cas contraire, utiliser un bidon équipé d'un bec verseur avec arrêt automatique du remplissage dès que le réservoir est plein. **Ne pas fumer**

Après le travail

- Pour le transport et le remisage de la machine, **protéger les lames** au moyen du fourreau de protection
- Avant toute intervention d'entretien, **arrêter le moteur et débrancher la bougie**
- Assurer un **entretien régulier** de la tailleuse (nettoyage, lubrification, affûtage...)
- **Ranger** la tailleuse

Les équipements de protection individuelle

- Chaussures de sécurité montantes ou bottes de sécurité
- Vêtements de travail ajustés et longs (pantalon et manches longues)
- Vêtement de signalisation à haute visibilité de classe 2 minimum si intervention sur la voirie
- Gants (résistants aux coupures et perforations)
- Protection auditive (casque anti-bruit ou bouchons d'oreilles)
- Visière de protection (grillage métallique ou plastique)

